**APPEL A CANDIDATURES 2025  
Une édition anniversaire !**

Le Festival **Objectif FEMMES**, rendez-vous incontournable dédié à la photographie au féminin, célèbre en 2025 une décennie d’engagement artistique et de promotion des talents féminins. Pour marquer cet anniversaire, le festival lance un **appel à candidatures** ouvert à toutes les photographes femmes, professionnelles, françaises, européennes et internationales, souhaitant partager leur vision unique du monde.

**10 ans d’inspiration et d’audace !**

Depuis sa création, Objectif **FEMMES** s’est affirmé comme un événement engagé pour mettre en lumière les récits visuels portés par les femmes. Avec des expositions percutantes, cet événement parisien s’inscrit dans un mouvement global en faveur de l’égalité des genres dans l’art et les médias visuels.

**Qui peut participer ?**

•      **Conditions** : Le concours est ouvert à toutes les femmes photographes professionnelles, sans limite d’âge, de nationalité ou de parcours.

**Pourquoi participer ?**

Les projets retenus seront exposés dans un lieu de Paris prestigieux : la Mairie du 9e arrondissement, pendant toute la durée du festival. Une visibilité exceptionnelle est offerte grâce à la présence de galeristes, de curateurs, de collectionneurs et de médias dans le jury et le public présent au vernissage.

**Une célébration des talents féminins**

Avec cette édition anniversaire, Objectif **FEMMES** continue d’affirmer son rôle de tremplin pour les artistes féminines et d’espace d’échange autour des enjeux contemporains. En participant, vous ne rejoignez pas seulement une exposition : vous prenez part à une histoire collective portée par l’art et l’engagement d'une équipe de bénévoles, qui œuvre pour vous, et ce depuis 10 ans.

**Photographes, préparez vos objectifs ! Rendez-vous en 2025 pour écrire une nouvelle page de la photographie féminine.**

**CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'APPEL À CANDIDATURES**

**Règlement & Modalités**

**Article 1 : Engagement de l'organisateur**  
Objectif **FEMMES** est un évènement artistique organisé par l’association PARIS**ARTISTES #**. Cet évènement est un concours de photographies artistiques réservé aux femmes photographes.

PARIS**ARTISTES #** est une association à but non lucratif créée en novembre 2013, sous l’impulsion de défenseurs de la créativité artistique. L’association a pour objet social la création, la production, le développement, la diffusion d’évènements artistiques et culturels dont elle assure la promotion. Dans ce cadre, un évènement dédié aux femmes photographes a été créé sous la marque Objectif **FEMMES**.

Objectif **FEMMES** s’engage à fournir un accompagnement de qualité et toute la communication nécessaire à la mise en valeur des photographes et de leurs œuvres.

**Article 2 : Participation**

**2-1 : Candidature**

Cet évènement est ouvert à toute photographe professionnelle, de 18 ans et plus, quel que soit son lieu de résidence et à l’exclusion des membres du bureau de l’association PARIS**ARTISTES #** et des membres du Jury Objectif **FEMMES**.

**2-2 : Objectif de l'évènement**

L’objectif de l'évènement est de mettre en lumière le travail et le talent de femmes photographes lors d'une exposition collective. Les œuvres doivent être des photographies fixes (et ou animées) dont le sujet est libre. Le terme photographie sous-entend qu’il ne pourra être proposé des images créées par l’intelligence artificielle.

En participant à ce concours, la candidate s’engage à :

1. Être l’auteure des œuvres présentées et détenir les droits et les autorisations de diffusion sur son contenu.

2. Respecter toutes les règlementations en vigueur dans le pays et le lieu de prise de vue.

3. être présente lors de l’accrochage, du vernissage, aux dates de l’exposition et du décrochage et ne pas être engagée dans un autre événement artistique pendant Objectif **FEMMES qui aura lieu du 10 novembre (accrochage) au 23 novembre 2025 (décrochage).**

**Article 3 : Inscriptions et date limite de dépôt**

Les frais d'inscription sont de 40€, ce montant forfaitaire comprend les frais de dossier et de présélection des candidatures par les commissaires d'exposition.  Vos candidatures seront admises du **23 janvier au 21 avril 2025** minuit (heure de France métropolitaine) et uniquement en vous inscrivant via cette [**Procédure de Candidature 2025**](https://www.objectif-femmes.art/event/appel-a-candidatures-1/register)**.**

Une facture vous sera délivrée durant la procédure. Vous recevrez un dossier de candidature à nous retourner par e-mail dûment renseigné et signé, accompagné de dix (10) photographies (avec titre, format et date de réalisation), faisant l'objet de la candidature, et d’un texte d’explication sur votre démarche ainsi que quelques lignes sur votre parcours (bio) assorties de vos prix et/ou vos expositions éventuelles. Le portrait chinois devra également être complété.

Tous les sujets peuvent être proposés, nature, paysage, portraits, urbex, etc... (vous pouvez voir la diversité des thématiques présentées par les photographes sélectionnées depuis 2016 [**ici**.](https://www.objectif-femmes.art/toutes-les-photographes)

Les dossiers de candidature doivent être rédigés en français (ou en anglais pour les photographes internationales). **Le tout doit être renvoyé dans un même document pdf**.

**IMPORTANT :** Merci d’utiliser des coordonnées et un e-mail valides lors de votre inscription et paiement en ligne. Ces informations nous servirons à vous contacter. Les données fournies par les candidates ne sont transmises à aucun organisme tiers et servent uniquement dans le cadre de Objectif **FEMMES** et de l'association PARIS**ARTISTES #**.

***Conseil :*** *Mettez votre site internet - compte Instagram à jour car nos Commissaires d’Exposition les consulteront pour y ajuster leur avis sur votre travail.*

**Article 4 : Sélection des œuvres et formats**

Les commissaires d’exposition réaliseront une présélection des dossiers de candidatures reçus. En cas de non-sélection, les frais d'inscription ne seront pas remboursés.

Suite à la présélection, les photographes seront choisies pour exposer collectivement leurs œuvres du mardi 10 au 23 novembre 2025 dans les salons Aguado de la Mairie du 9e arrondissement de Paris.

Le nombre et le format des œuvres exposées dépendront des caractéristiques du lieu d'exposition.

**4.1 Partenariat avec le laboratoire Dahinden :**

Dans le cadre de notre partenariat avec le laboratoire Dahinden, ce dernier s'engage s’engage à prendre en charge les frais de production jusqu’à hauteur de 500€, soit en nature (tirage et contrecollage assurés par dahinden, taille maxi d’un tirage : 150cm de large) sous forme d’abandon de facture, soit sous forme de don sur justificatif pour celles qui seraient passées par d’autres prestataires ou ayant déjà leurs tirages à dispo, pour toutes les candidates de l’édition 2025. La livraison des oeuvres réalisées par le Laboratoire Dahinden, sera faite par coursier du laboratoire à la Mairie du 9e, le jour de l'accrochage.

**4.2 Partenariat avec le Ministère de la Culture**

Cette année encore, avec le soutien du ministère de la Culture – Direction régionale des affaires culturelles d’Île-de-France DRAC, nous participerons aux frais d’exposition des photographes sélectionnées. (Le montant sera défini dans quelques semaines).

**Article 5 : Restrictions**

L’auteure ne pourra pas présenter une œuvre déjà primée ou sélectionnée lors d’un précédent évènement de PARIS**ARTISTES#** et/ou de Objectif **FEMMES.** D’ailleurs, nous encourageons l’auteure à ne pas présenter une œuvre déjà primée ou sélectionnée à un autre concours d’importance nationale ou internationale. En effet, nous souhaitons avoir la primeur, si possible, d’exposer au public des œuvres inédites.

Les œuvres présentées ne peuvent pas être issues en partie ou en totalité d’une intelligence artificielle. En cas de non-respect de cette condition, la candidature sera disqualifiée. Nous encourageons les participantes à présenter des œuvres originales créées par elles-mêmes, reflétant leur talent et leur démarche artistique personnelle.

**Article 6 : Accrochage et Vernissage**

Chaque participante est responsable de la production des tirages exposés et réalisera l'accrochage des photographies selon les modalités qui lui seront indiquées ultérieurement. Des cartels, dont la réalisation vous incombe, devront être mis sous les œuvres afin d’informer le public des titres, formats et années de vos photographies, avec éventuellement un texte court d'accompagnement et vos coordonnées. La production des cartels sera prise à nos frais.

Le lieu d'exposition (les salons Aguado de la Mairie du 9e), fournira les cimaises. Nous vous aiderons à l’accrochage et à l’organisation de votre exposition. Cependant, nous ne prenons en charge ni la logistique (transport, livraison, réception, entreposage), ni le matériel (rétroprojection, sono, etc.).

Chaque photographe sélectionnée devra être présente lors des jours d’exposition (aux horaires d’ouverture précisés ultérieurement) et au vernissage organisé par nos soins (la date et les horaires vous seront précisés ultérieurement), lors duquel sera remis le Prix Objectif **FEMMES** 2025.

Le décrochage sera réalisé par chaque photographe aux dates et horaires précisés ultérieurement. Aucune œuvre ne pourra être gardée et/ou entreposée par Objectif **FEMMES**.

**Article 7 : Jury et prix**

Un jury composé de personnalités influentes se réunira afin d’élire LA femme photographe de l’année.

La lauréate sera invitée à découvrir les résultats et à récupérer son prix lors de la cérémonie de remise de prix qui se déroule pendant le vernissage organisé par nos soins (date à préciser ultérieurement).

Le jury se réserve le droit de déclasser une œuvre, y compris après la publication des résultats et durant l’exposition en cas de non-respect de l’article 2.2 avéré.

La lauréate recevra le trophée Objectif **FEMMES** 2025. La mairie du 9e arrondissement lui proposera une exposition individuelle en 2026 (dates à déterminées).

**Article 8 : Droit de propriété intellectuelle et utilisation des photographies**

**8-1** L’auteure d’une photographie sélectionnée autorise Objectif **FEMMES** à reproduire et à diffuser l’œuvre, à communiquer son nom et/ou son pseudo, ses coordonnées, dans le seul cadre de la promotion du concours et de l’exposition qui en découlera.

Ceci inclut :

1. la publication des photographies sélectionnées,
2. la publication d’un catalogue de l’exposition,
3. la publication sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram, Pinterest, etc),
4. la promotion sur Internet (sites partenaires, institutionnels, médias nationaux et internationaux, etc), en relation directe avec le concours.

Aucune autre utilisation ne sera faite sans l’accord préalable et écrit de la photographe. Aucune cession ne sera réalisée au profit de tiers quelconque.

**8-2** Chaque photographe devra promouvoir la manifestation en distribuant des communiqués de presse, newsletters, invitations, flyers et tous supports de promotion mis à disposition par Objectif **FEMMES**. La participante dont une photographie a été retenue et/ou primée pourra se servir si elle le souhaite du logo de Objectif **FEMMES** (fourni par les organisateurs) pour la seule communication relative à sa distinction dans le cadre du concours. Toute utilisation du logo devra renvoyer, quel que soit le support, vers le site web de Objectif **FEMMES** (https://www.objectif-femmes.art).

**8-3** Si elle entend renoncer à sa participation au concours, il appartient à l’auteure d’informer les organisateurs dans un délai de 5 jours après la date de clôture des candidatures, afin que les œuvres soient retirées de la sélection. Le retrait d’une œuvre ne pourra intervenir après l’impression ou la diffusion des supports de communication. Aucun remboursement ne sera fait pour les frais de dossier.

**8-4** Chaque participante s’engage à garantir à Objectif **FEMMES** de disposer de tous droits ou autorisations nécessaires à l’exploitation des droits de propriété intellectuelle (incluant les droits de propriété industrielle, littéraire et artistique, ainsi que les droits voisins du droit d’auteur) sur les œuvres présentées lors de l’évènement. Ni Objectif **FEMMES**, ni PARIS**ARTISTES #** ne pourront être tenus pour responsables de la violation de ces droits appartenant à des tiers de quelque manière que ce soit et ne pourront voir leurs responsabilités engagées devant les juridictions compétentes à cette fin.

**Article 9 : Responsabilités & Droit applicable**

Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables en cas de perte partielle ou totale des données numériques. Les participantes disposent d’un droit de retrait ou de rectification concernant leurs données personnelles.

L'association PARIS**ARTISTES#** et/ou Objectif **FEMMES** ne sauraient être tenus responsables de tout dommage sur les personnes, biens ou œuvres d’arts, occasionnés par le public ou des participantes lors de cet événement (individuellement ou collectivement). Une assurance privée devra être souscrite par les photographes conformément à l’Article 11.

Le présent accord est soumis à la loi française. La langue du présent règlement est la langue française. En cas de litige, celui-ci sera porté devant les seuls tribunaux de Paris, seuls compétents, étant précisé que les litiges portant sur le droit de la propriété intellectuelle restent de la compétence exclusive du Tribunal de Grande Instance.

En participant à ce concours, l’auteure déclare accepter et respecter sans réserve le présent règlement.

**Article 10 : Réclamations et informations**

Objectif **FEMMES** se réserve le droit dans les cas de force majeure et/ou de catastrophes naturelles conformément aux dispositions légales en vigueur de reporter, d’écourter ou d’annuler l’événement précité (article 1148 du Code civil).

Pendant la durée du concours, les organisateurs et les commissaires d'exposition traiteront et répondront prioritairement aux éventuelles difficultés techniques liées à la constitution du dossier de candidature, dans ce cas écrire à : superstagiaire@parisartistes.com

**Article 11 : Assurance**

Pour la durée de l’exposition, chaque photographe doit obtenir une couverture d’assurance pour les dommages ou la perte d’objets exposés, en raison d’un incendie, vol, cambriolage, de bris, de fuites, d’accident ou d’inondation (liste non exhaustive). L’accueil du public lors de l’événement Objectif **FEMMES**, devra également être pris en compte dans la police d’assurance.

**Article 12 : Ventes des oeuvres**

Si une œuvre est vendue lors de l'exposition Objectif **FEMMES**, la photographe recevra l'intégralité de la somme convenue entre elle et l'acquéreur. Aucun pourcentage des ventes ne sera reversé à Objectif **FEMMES**.